



Edition 2018

## **ALGERIE: auto-suffisance en légumes secs.**

Un programme ambitieux qui nécessite de sortir des sentiers battus.


Un dossier sur les récentes orientations en matière du programme national de développement des légumes secs.

**Djamel BELAID.**

مهندس زراعي

# Un avis sur le programme du MADR.

## Sortir du centralisme administratif.

LEGUMES SECS, PARI AMBITIEUX DU  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
Djamel BELAID 18/03/2018.

En Algérie, la culture des légumes secs – lentilles, pois-chiches – a le vent en poupe. Nombreux sont les agriculteurs qui exhibent des parcelles impeccables. Plusieurs wilayas font d'ailleurs état d'une augmentation des surfaces consacrées à ces cultures. Est ce dire que le pari du ministère de l'agriculture (MADR) de réduire, dès 2020, la facture annuelle des importations – 150 millions de dollars – est en voie d'être gagné ?

### MADR : UN PROGRAMME AMBITIEUX

Les légumes constituent une source de protéines végétales dotées des mêmes vertus nutritives que la viande et les fromages. Ils sont souvent qualifiés de « viande du pauvre » et sont plus facile à produire que la viande dans la mesure où leur culture consomme moins d'eau. Avec les céréales, les légumes secs constituent donc un aliment stratégique.

Le programme du MADR a été récemment décrit par Mr Omar Zeghouane, directeur général de l'Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC). La presse nationale s'en est largement faite écho. Le but étant à terme d'éviter l'importation annuelle de 2 millions de quintaux de légumes secs dont 1,4 million quintaux de lentilles et de pois chiches.

Ainsi, rapporte l'APS, pour répondre aux besoins prévisionnels, "nous devrions produire presque 2 millions quintaux de pois chiches et de lentilles", estime le même responsable.

Le secteur agricole devra alors porter les superficies consacrées aux légumineuses à 218.000 hectares (ha) contre 85.000 ha actuellement. Sur cette superficie, celle réservée aux lentilles et aux pois chiches devra passer de 30.000 ha à 170.000 ha dans le cadre de ce nouveau programme.

Toujours, selon l'APS\*, il est prévu d'augmenter le soutien financier à la production de semences. Pour répondre aux besoins en semences qui sont appelés à augmenter par la mise en oeuvre du programme de développement des légumineuses, le soutien financier

à la production de la semence notamment de lentilles et de pois chiches doit être revu à la hausse.

"Le programme national actuel de multiplication de semences ne suffit pas pour faire face à la demande qui sera générée par la mise en place du nouveau programme de production de légumineuses", fait savoir M. Zeghouane.

C'est dans ce sens que la concrétisation de ce programme nécessite une augmentation de ce soutien de l'Etat à la production de semences afin d'encourager les agriculteurs à livrer la totalité de leur production aux établissements multiplicateurs de semences.

Actuellement, l'Etat accorde une prime de collecte aux producteurs de semences de pois chiches et de lentilles, qui correspond à 35% du prix à la production.

Le prix du quintal livré aux établissements multiplicateurs est fixé à 7.000 DA pour les pois chiches et à 6.000 DA pour les lentilles.

Mais les producteurs jugent ce prix insuffisant et préfèrent, en conséquence, ne livrer qu'une partie de leur semence aux établissements multiplicateurs dont celui de l'ITGC, liés par un contrat, et en réserver une autre partie pour la vendre sur le marché libre à un prix supérieur à celui fixé par l'Etat.

"C'est pour cela que nous perdons beaucoup de quantités de la semence", explique M. Zeghouane qui soutient que des mesures attractives doivent être prises pour que la totalité de la production de la semence soit dirigée vers les établissements multiplicateurs.

L'ITGC a entamé en 2016 la multiplication de la semence de pois chiches à gros grain, très prisés par les consommateurs, et dont cinq variétés devraient être mises à la disposition des agriculteurs durant les trois prochaines années.

### LES POINTS FAIBLES DU PROGRAMME DU MADR

Afin d'attirer les céréaliers à consacrer une partie de leur superficie en légumes secs, le programme du MADR , dont l'APS a rendu compte, table

essentiellement sur un relèvement des prix à la production. Or, ce levier présente des limites.

Pour rendre ce type de culture plus rémunérateur, il existe d'autres voies telle la réduction du coût de mécanisation, de désherbage et des semences.

Concernant les coûts de mécanisation, il s'agit de favoriser la pratique du non labour avec semis direct. Certains céréaliers excellent déjà dans cette technique. On peut ainsi voir dans la région de Sétif, quelques parcelles avec des plants de lentilles poussant entre les chaumes du précédent cultural. Cependant, il existe un manque criant de semoirs pour semis-direct. En effet, le programme de production locale d'un semoir low-cost pour semis direct a pris un retard inexplicable. La société CMA-SOLA produit des semoirs conventionnels à dents flexibles. Ces engins pourraient, dans certains cas, être utilisés comme semoirs pour semis direct, mais l'encadrement technique (ITGC) n'est pas conscient de cette opportunité.

Concernant les variétés de légumes secs, ces dernières années, l'ITGC a entrepris un remarquable travail de recherche de variétés plus productives. Ajoutons que le consommateur local préfère les pois-chiche à gros grains. Cet institut dispose des compétences humaines pour des programmes de sélection et de l'aide d'instituts internationaux disposant de banques de gènes. Déjà 5 nouvelles variétés de pois chiches devraient être mises à la disposition des agriculteurs. On peut espérer que cet institut développe avec l'université des programmes modernes de création variétale. Canadiens et Australiens ont créé par manipulation génétique des variétés – non-OGM – résistantes à certains herbicides et rendant donc le désherbage chimique plus aisé.

En matière de semences certifiées, l'offre des CCLS n'arrive pas à couvrir la demande. Or, le programme de l'ITGC vise à centraliser l'entière production de semences certifiées au sein des CCLS. Certes, celles-ci ont récemment acquis un matériel moderne d'origine turque qui permet le tri et le traitement de grandes quantités de semences. Cependant, face à des prix jugés peu rémunérateurs, des producteurs privés de semences préfèrent ne pas livrer leur production aux CCLS. La solution aurait pu être d'encourager les producteurs privés de semences en les encadrant et en les pousser à se doter de mini-stations de tri et de traitements de semences et de les laisser commercialiser eux mêmes de la semence certifiée et/ou de la semence de ferme améliorée.

Les légumes secs doivent impérativement faire l'objet d'un désherbage. En effet, leur faible recouvrement du

sol les rend très sensibles à la concurrence des mauvaises herbes. Jusque là, les services du MADR - ITGC et INPV - ont basé leurs préconisation sur la seule lutte chimique. Or, le prix des herbicides importés est élevé et leur disponibilité non garantie. Il aurait donc été intéressant de passer des partenariats public-privé pour la fabrication locale de petit matériel de désherbage mécanique (herse étrille et houe rotative). Précisons que déjà, une production locale de bineuses existe. Certains agriculteurs n'hésitant pas à en confectionner eux même en modifiant du matériel déjà présent sur leur exploitation.

#### METTRE PLUS DE MOYENS TECHNIQUES AU NIVEAU DES AGRICULTEURS

Grâce au soutien conséquent des pouvoirs publics en moyens financiers et humains, le MADR a réussi à créer un réel engouement pour la production de légumes secs. Tel l'état-major d'une armée en campagne, les services agricoles se doivent d'assurer l'ensemble des moyens concourant à l'objectif final : variétés adaptées, semences, semoirs pour semis-direct, herbicides et herses.

L'agriculteur a tout à gagner à intercaler entre deux cultures de céréales des légumes secs. Le cycle des ravageurs – insectes, champignons et mauvaises herbes – est ainsi interrompu. Par ailleurs, ces cultures ayant la propriété de fixer l'azote de l'air, la culture qui suit nécessite moins d'engrais.

Mais, afin de maintenir l'engouement pour ce type de cultures, il s'agit également d'aider les producteurs à créer de la valeur-ajoutée. Et cela passe par la possibilité de commercialiser directement leur production en leur offrant les moyens financiers et fiscaux appropriés au soutien des prix aux consommateurs. En effet, contrairement aux céréales, et comme chacun le sait, les légumes secs n'ont pas besoin de transformation. Ils peuvent donc être commercialisés directement par l'agriculteur. Pourquoi ne pas encourager des regroupements de producteurs – sous forme de coopératives de vente ou de Groupement d'Intérêt Economique (G.I.E) – qui pourraient disposer d'une habilitation à recevoir le soutien des prix à la consommation et qui se doteraient de moyens de stockage et d'ensachage pour une vente de gros et de détail aux grossistes et consommateurs.

#### EN FINIR AVEC LE CENTRALISME ADMINISTRATIF

Plus que les céréales, les légumes secs sont un vecteur de progrès dans les campagnes. La réalisation d'une autosuffisance locale ne peut passer par les seuls schémas traditionnels des services agricoles. Elle bouscule les façons de faire – souvent très administratives – du MADR. Cette autosuffisance passe par la mise en oeuvre de différents moyens originaux : sélection génétique par manipulation

génétique non-OGM, encouragement d'une filière privée et indépendante de production de semences (voir le cas de la lentille « KENZA » de la société AXIUM à Constantine), d'implantation des cultures sans labour, de désherbage bio (sans herbicides chimiques) ou de commercialisation par des groupements de producteurs.

Agriculteurs et consommateurs ont tout à gagner dans la réussite d'un tel programme. La production de légumes secs constitue l'unique moyen de rompre le cycle des maladies et infestation en mauvaises herbes des cultures (notamment les graminées). Par ailleurs, rares sont dans le monde des organismes de collecte – OAIC et ses CCLS – garantissant aux agriculteurs un prix rémunérateur et garanti quelque que soient les fluctuations du marché international. Pour les consommateurs, outre l'assurance d'une production locale à prix raisonnable, il y a là le moyen d'arriver à une production bio. Aux agriculteurs, fabricants et concessionnaires de matériel agricole, aux cadres dynamiques des instituts techniques, des CCLS et

DSA ainsi que des élites rurales (retraités investissant dans l'agriculture, jeunes diplômés ou non, agriculteurs et fonctionnaires éclairés, ...) de contribuer à ces actions de terrain et à terme d'arriver à la création d'une filière légumes secs à même de dialoguer avec les pouvoirs publics.

Il serait bon qu'à l'avenir, au lieu d'être directement affectés vers des postes prestigieux tels ceux du ministère des Finances ou des Affaires Étrangères, des majors de promotion de l'ENA d'Alger soient affectés vers le MADR. Cette institution semble en effet bien en panne d'idées...

Notes :

(\*) APS : Vers l'autosuffisance en légumes secs d'ici à 2020 28/11/2016

## Progression des légumes secs.

### 5.877 hectares cultivée en légumes secs dans la wilaya de Guelma.

Maghreb Emergent dimanche 18 mars 2018

#### **Algérie: Une surface de 5.877 hectares cultivée en légumes secs dans la wilaya de Guelma**

Une surface de 5.877 hectares a été cultivée en légumes secs dans la wilaya de Guelma au titre de la saison agricole en cours dont une partie de cette superficie était des terres en jachère, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA).

La chargée de l'information et de la communication au sein de la DSA, Leila Hamouche, a précisé à l'APS que la superficie réalisée dans le domaine des légumineuses a dépassé l'objectif tracé de la saison en cours, fixé à 5.732 hectares à cultiver.

Elle a expliqué "l'engouement" des agriculteurs de la région sur la culture de diverses variétés de légumineuses qui était derrière ces résultats. La superficie totale cultivée à ce jour concerne 3.565 hectares consacrée à la fève, 862 ha pour les lentilles et de 20 ha pour les petits pois, selon la même responsable, notant que la superficie des pois chiches a atteint 1.430 ha et devrait dépasser 1.600 hectares.

Selon la même source, la DSA a mis en place un programme de sensibilisation des agriculteurs de la wilaya pour encourager l'exploitation des terres en jachère dans le domaine de la production de légumineuses, soulignant que 145 hectares de nouvelles terres non exploitées ont été inclus dans le

programme de la culture des légumes secs, les lentilles notamment. La représentante locale de la direction de l'agriculture, a affirmé que la production de légumineuses connaît une amélioration remarquable ces dernières années dans la wilaya, soulignant que la dernière campagne 2016-2017 a été marquée par la production de plus de 67.000 quintaux dont plus de 14.000 quintaux de pois chiches et près de 8.000 quintaux de lentilles.

Parmi les facteurs les plus importants contribuant à l'intégration des agriculteurs dans la filière des légumes secs figurent le soutien financier de l'Etat aux producteurs, a-t-on noté, détaillant que le soutien consacré à la production des pois chiches est estimé à 3.000 DA/quintal, tandis que celui alloué aux lentilles est de 2.600 DA/quintal.

Les superficies agricoles les plus productives des légumes secs sont concentrées dans la région sud-ouest de la wilaya en l'occurrence, dans les communes d'Oued Zenati, de Tamlouka et d'Ain Makhoulouf, selon la même responsable, ajoutant l'intégration d'autres localités telles que les zones de Khezara, de Bouhechana, d'Ain Sandal et de Boumahra Ahmed.

APS

# Vers l'autosuffisance.

## Un programme ambitieux.

Econews.

**L'Algérie veut produire la totalité des légumes secs.**  
28 nov. 2016

Les prix des légumes secs sont passés du simple au double

Au moment où les prix de beaucoup de produits alimentaires sont déjà de plus en plus chers en particulier en cette saison hivernale, les pouvoirs publics affichent l'ambition de produire la totalité de ses besoins en légumes secs d'ici à 2020.

Selon Omar Zeghouane, directeur général de l'Institut technique des grandes cultures (ITGC), ce projet permettra d'économiser plus de 150 millions de dollars d'importations/an surtout que les quantités importées en termes de ces produits sont à plus de 80 millions de dollars annuellement dont la quantité atteint les 2 millions de qx de légumes secs dont 1,4 million qx de lentilles et de pois chiches.

« Pour répondre aux besoins prévisionnels, nous devrions produire presque 2 millions qx de pois chiches et de lentilles. Le secteur agricole devra alors porter les superficies consacrées aux légumineuses à 218.000 hectares contre 85.000 ha actuellement. Sur cette superficie, celle réservée aux lentilles et aux pois chiches devra passer de 30.000 ha à 170.000 ha dans le cadre de ce nouveau programme», estime le même responsable. Et d'ajouter : « La superficie actuelle (85.000 ha) affectée aux légumineuses permet de produire environ 1 million qx toutes espèces confondues (fèves, pois, haricots, pois chiches et lentilles), soit 35% des besoins du pays».

Le directeur général de l'ITGC a indiqué dans cette optique la revue à la hausse du soutien financier à la production de semences et cela pour répondre aux

besoins en semences qui sont appelés à augmenter par la mise en œuvre du programme de développement des légumineuses.

D'après M. Zeghouane, l'Etat accorde une prime de collecte aux producteurs de semences de pois chiches et de lentilles, qui correspond à 35% du prix à la production. Le prix du quintal livré aux établissements multiplicateurs est fixé à 7 000 dinars pour les pois chiches et à 6 000 dinars pour les lentilles. L'ITGC a entamé en 2016 la multiplication de la semence de pois chiches à gros grain, très prisés par les consommateurs, et dont cinq variétés devraient être mises à la disposition des agriculteurs durant les trois prochaines années.

Par ailleurs, les pouvoirs publics misent sur la culture des légumineuses pour réduire les superficies agricoles laissées en jachère lesquelles sont de l'ordre de 2 millions ha annuellement, soit l'équivalent de près de 60% de la superficie réservée à la culture céréalière soit l'équivalent de 3,4 millions ha. Ainsi, la mise en place de ce nouveau programme de développement des légumineuses permettra de réduire une partie de cette superficie laissée en jachère, soit 150.000 ha, estime M. Zeghouane.

Il est à signaler que les prix des légumes secs sont cédés entre 250 à 350 dinars le kilogramme et dont certains commerçant le facturent à des prix selon son calibre. Les haricots de 170 à 250 dinars, les lentilles de 140 à 220 dinars, les pois-cassés de 150 à 230 dinars. Tels sont devenus les prix des légumes secs en l'espace de quelques jours.

Lynda Mellak et Agence

# Vers l'autosuffisance en légumes secs.

## Compte rendu de presse.

### Vers l'autosuffisance en légumes secs d'ici à 2020 28/11/2016

L'Algérie ambitionne de produire la totalité de ses besoins en lentilles et pois chiches d'ici à 2020, permettant d'économiser plus de 150 millions de dollars d'importations/an, a indiqué à l'APS le directeur général de l'Institut technique des grandes cultures (ITGC), Omar Zeghouane.

Actuellement, le pays importe de grandes quantités de pois chiches et de lentilles auxquels s'ajoutent les haricots secs lesquels sont importés pour plus de 80 millions de dollars annuellement.

En terme de quantités, l'Algérie importe annuellement environ deux (2) millions de quintaux (qx) de légumes secs dont 1,4 million qx de lentilles et de pois chiches.

Pour ce faire, le secteur de l'agriculture a élaboré un programme de développement des légumineuses à travers l'augmentation des superficies réservées à la production de lentilles et de pois chiches ainsi que la production des besoins en semences.

Ce programme a été établi selon une étude qui tient compte de l'évolution de la demande à travers la croissance démographique du pays d'ici à 2020.

Ainsi, pour répondre aux besoins prévisionnels, "nous devrions produire presque deux (2) millions qx de pois chiches et de lentilles", estime le même responsable.

Le secteur agricole devra alors porter les superficies consacrées aux légumineuses à 218.000 hectares (ha) contre 85.000 ha actuellement.

Sur cette superficie, celle réservée aux lentilles et aux pois chiches devra passer de 30.000 ha à 170.000 ha dans le cadre de ce nouveau programme.

La superficie actuelle (85.000 ha) affectée aux légumineuses permet de produire environ un (1) million qx toutes espèces confondues (fèves, pois, haricots, pois chiches et lentilles), soit 35% des besoins du pays.

Le plateau du Sersou, d'Aïn Temouchent, de Guelma et de Médéa sont les régions traditionnellement connues pour leur production de légumineuses.

### Augmenter le soutien financier à la production de semences

Pour répondre aux besoins en semences qui sont appelés à augmenter par la mise en oeuvre du programme de développement des légumineuses, le soutien financier à la production de la semence notamment de lentilles et de pois chiches doit être revu à la hausse.

"Le programme national actuel de multiplication de semences ne suffit pas pour faire face à la demande qui sera générée par la mise en place du nouveau programme de production de légumineuses", fait savoir M. Zeghouane.

C'est dans ce sens que la concrétisation de ce programme nécessite une augmentation de ce soutien de l'Etat à la production de semences afin d'encourager les agriculteurs à livrer la totalité de leur production aux établissements multiplicateurs de semences.

Actuellement, l'Etat accorde une prime de collecte aux producteurs de semences de pois chiches et de lentilles, qui correspond à 35% du prix à la production.

Le prix du quintal livré aux établissements multiplicateurs est fixé à 7.000 DA pour les pois chiches et à 6.000 DA pour les lentilles.

Mais les producteurs jugent ce prix insuffisant et préfèrent, en conséquence, ne livrer qu'une partie de leur semence aux établissements multiplicateurs dont celui de l'ITGC, liés par un contrat, et en réserver une autre partie pour la vendre sur le marché libre à un prix supérieur à celui fixé par l'Etat.

"C'est pour cela que nous perdons beaucoup de quantités de la semence", explique M. Zeghouane qui soutient que des mesures attractives doivent être prises pour que la totalité de la production de la semence soit dirigée vers les établissements multiplicateurs.

L'ITGC a entamé en 2016 la multiplication de la

semence de pois chiches à gros grain, très prisés par les consommateurs, et dont cinq variétés devraient être mises à la disposition des agriculteurs durant les trois prochaines années.

Par ailleurs, les pouvoirs publics misent sur la culture des légumineuses pour réduire les superficies agricoles laissées en jachère lesquelles sont de l'ordre de deux (2) millions ha annuellement, soit l'équivalent de près de 60% de la superficie réservée à la culture céréalière (3,4 millions ha).

Ainsi, la mise en place de ce nouveau programme de développement des légumineuses permettra de réduire une partie de cette superficie laissée en jachère, soit 150.000 ha: "C'est un gain énorme", estime M. Zeghouane.

D'autant plus que sur le plan environnemental, les légumineuses contribuent à augmenter la biomasse et l'activité microbienne des sols, améliorant ainsi leur biodiversité.

Ces plantes sont capables de convertir l'azote atmosphérique en des composés d'azote tout en améliorant la fertilité du sol. APS

<http://www.radioalgerie.dz/news/fr/article/20161128/95473.html>



## VIDEOS

# Quelques vidéos.

Cas de la récolte d'une belle parcelle bien désherbée.

---

**Vidéo récolte :**

<https://youtu.be/PwQuibNbm4E>